



1205382901

DATE DEPOT : 2012-06-13

NUMERO DE DEPOT : 2012R053746

N° GESTION : 2005B00848

N° SIREN : 421100645

DENOMINATION : LA BANQUE POSTALE

ADRESSE : 115 rue de Sevres 75275 Paris cedex 06

DATE D'ACTE : 2012/05/24

TYPE D'ACTE : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

NATURE D'ACTE : FIN DE MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE I

053848

CONFORME
ORIGINAL

LA BANQUE POSTALE
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 3 185 734 830 euros
Siège social : 115 rue de Sèvres 75275 Paris cedex 06
421 100 645 RCS Paris

Bd

EXTRAIT
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EC, DU 24 MAI 2012, FL

DE PARIS
13 JUN 2012
RS3946 N° Dépôt

Le 24 mai 2012, à 15 heures,

Les actionnaires de La Banque Postale se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de la société, 115 rue de Sèvres 75275 Paris cedex 06, sur convocation faite par le Directoire.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Jean-Paul Bailly, préside la séance en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur Marc-André Feffer et Monsieur Didier Ribadeau-Dumas, actionnaires présents et acceptants, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Bernard de Marnhac assume les fonctions de Secrétaire.

KMPG Audit, Mazars et PricewaterhouseCoopers Audit SA, Commissaires aux Comptes, régulièrement convoqués, sont absents, excusés.

Monsieur Thierry Freslon, Secrétaire du Comité d'Entreprise est absent, excusé.

Monsieur Christian Bodin, Commissaire du Gouvernement est absent, excusé.

Le bureau ainsi constitué, le Président constate que l'assemblée, réunissant le quorum des actions requis par la loi, est légalement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

1. La copie des lettres de convocation des actionnaires, des Commissaires aux Comptes, du Secrétaire du Comité d'Entreprise et du Commissaire du Gouvernement
2. La feuille de présence élargée par les actionnaires présents ou représentés,
3. Les comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2011,
4. Le rapport de gestion du Directoire,
5. Le rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Ordinaire,
6. Les observations du Conseil de Surveillance,

3170415533
17731

Le rapport du Président du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne,

- 8. Les rapports des Commissaires aux Comptes,
- 9. Le texte des résolutions soumis à l'assemblée,
- 10. Les statuts.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition dans les délais prescrits par la loi.

Ces mêmes documents ont également été communiqués dans les mêmes délais au Comité d'Entreprise qui n'a présenté aucune observation.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Fin des mandats d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le rapport de gestion du Directoire, les observations du Conseil de Surveillance sont ensuite présentés à l'Assemblée. Puis il est donné lecture des rapports des Commissaires aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

.....
Sixième résolution *(fin du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté que les mandats de commissaire aux comptes titulaire du Cabinet Mazars et de commissaire aux comptes suppléant de Madame Anne Veauté viennent à expiration à l'issue de la présente assemblée et après avoir pris connaissance de la proposition du Conseil de Surveillance, décide de pas procéder à leur renouvellement ni à leur remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....
Neuvième résolution *(pouvoir pour les formalités)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait

du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
